Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 040-214003105-20261012-DELIB26_072-DE

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
24 septembre 2026

Date d'affichage :
24 septembre 2026

Objet

N° 26.09.30 – 072
Subventions exceptionnelles aux associations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Jimmy BAMBOUCHE, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Ai TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE.

Absents : Olivier PEANNE, Nicolas POMMIEZ, Nelly DUBERTRAND, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Procurations : Olivier PEANNE donne procuration à Sandrine QUIGNARD – Nicolas POMMIEZ donne procuration à Philippe SAINT-MARTIN – Nelly DUBERTRAND donne procuration à Mélissa LARRAZET – Delphine ALLEGRE donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT.

Secrétaire de séance : Florian DEYGAS.

Après avis de la commission des finances,
Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association Croches et soupirs pour l'organisation du festival Tostem Baroque
Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association Soustons Passions pour l'organisation d'une exposition photo.
Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association Aviron Club Soustonnais pour l'organisation de l'arrivée du Père Noël lors des festivités de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De voter les subventions communales présentées sur le tableau ci-dessous :

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
Croches et soupirs		200 €	200 €
Soustons Passions		300 €	300€
Aviron Club Soustonnais		500 €	500 €
TOTAL		**1 000 €**	**1 000 €**

Subventions versées sous réserve de la présentation des documents justificatifs demandés et de la réalisation de la manifestation

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Secrétaire

Florian DEYGAS

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 40140

Soustons, le 05 octobre 2026,
Monsieur Le Maire

Philippe SAINT MARTIN

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 40140